



Division de la Gestion
des Personnels

Gestion collective des
instituteurs et des
professeurs des écoles
Dossier suivi par
BOURSEAU Nadine

Tél.

03.44.06.45.49

Fax.

03.44.48.67.25

Beauvais, le 26 septembre 2005

L'inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
(pour attribution)

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale
(pour information)

Objet : Appel à candidature

22, avenue Victor Hugo
60025 Beauvais cedex

Un poste et demi d'enseignement en milieu pénitentiaire pour le Centre Pénitentiaire de Liencourt est à pourvoir.

Le Centre Pénitentiaire de Liencourt est prévu pour comporter :

- 400 places en Centre de Détention
- 200 places en Maison d'arrêt
- 20 places en Quartier « Mineurs »

Les publics prioritaires pour l'enseignant en milieu pénitentiaire sont :

- les mineurs détenus
- les personnes illetrées et/ou en difficultés sur le plan des savoirs fondamentaux

Outre ces 2 publics prioritaires, l'enseignant doit veiller à :

- assurer l'accès à l'enseignement pour l'ensemble des détenus demandeurs de formation et organiser des parcours de formation adaptés
- assurer à toutes les personnes scolarisées un mode d'évaluation et de validation des acquis.

Compétences souhaitées :

Compétences pédagogiques :

- dynamisme, capacité de recherche et d'innovation pédagogique
- aptitude à travailler en modules, à l'individualisation des parcours et à la mise en place de dispositifs pédagogiques pertinents, sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux
- savoir faire dans le domaine des technologies éducatives nouvelles (centre de ressources multimédias, enseignement assisté par ordinateur...)



2/2

Compétences relationnelles :

- aptitude à travailler en équipe
- esprit d'initiative et d'ouverture
- sens de la relation et de la communication avec l'ensemble des partenaires institutionnels (Administration Pénitentiaire, Organismes de formation continue pour adultes, Organismes de formation à distance...)

L'équipe pédagogique est actuellement composée de 2 enseignants temps plein.

L'horaire hebdomadaire est établi sur la base de 21 heures.

L'horaire journalier est établi en tenant compte des contraintes liées à l'organisation de la détention.

L'organisation et le suivi des examens peut conduire à une présence au delà de la fin du mois de juin.

Textes de références :

- Circulaire 2000-169 du 05/10/2000 (B.O.E.N. du 12/10/2000) portant sur l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.
- Circulaire 2002-091 du 29/03/2002 : convention E.N. – A.P. relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Les candidatures devront parvenir à l'Inspection académique – D.G.P. – Mouvement – pour le 07 octobre 2005, dernier délai. Une commission de recrutement sera organisée ultérieurement.

L'inspecteur d'académie
directeur des services
départementaux
de l'Éducation nationale

A. CHEVREL